

**TABLEAU B (extrait) — Suite.**

N <sup>o</sup> des Subdiv.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS.
	<b>Article 4. — Dépenses des Exercices clos. . . . .</b>	10,000 »
	<i>Récapitulation du chapitre 1<sup>er</sup>. — Personnel.</i>	
	Article 1 <sup>er</sup> . — Solde et accessoires . . . . .	201,240 »
	— 2. — Hôpitaux . . . . .	14,210 »
	— 3. — Vivres . . . . .	32,550 »
	— 4. — Dépenses d'Exercices clos . . . . .	10,000 »
		<u>258,000 »</u>
	<b>TOTAL du chapitre 1<sup>er</sup>. — Personnel . . . . .</b>	<b>258,000 »</b>
	<b>CHAPITRE II. — MATÉRIEL.</b>	
	<b>Article 1<sup>er</sup> — Dépenses diverses.</b>	
1	Service postal, transport des courriers . . . . .	40,000 »
2	Frais de perception de l'impôt . . . . .	1,500 »
3	Frais de matériel et de bureau des administrations financières . . . . .	2,000 »
4	Loyers, mobiliers et menues dépenses des tribunaux.	500 »
5	Indemnité de literie aux gendarmes . . . . .	500 »
6	Mobilier et éclairage de la prison et des postes . . .	2,000 »
7	Éclairage et fournitures diverses aux hôtels du Gou- vernement et des chefs d'administration . . . . .	3,600 »
8	Matériel pour l'imprimerie . . . . .	2,400 »
9	Fourniture de bureau . . . . .	3,300 »
10	Loyers et ameublements . . . . .	12,000 »
11	Abonnements aux journaux et écrits périodiques . . .	1,000 »
12	Indemnité de logement au curé de Papeete . . . . .	720 »
13	Subvention à la fabrique . . . . .	1,500 »
14	Subvention au temple protestant . . . . .	2,000 »
15	Propagation du vaccin . . . . .	500 »
16	Conservation des archives . . . . .	500 »
17	Parts revenant aux capteurs dans les amendes, saisies, etc. . . . .	2,000 »
18	Dépenses imprévues . . . . .	5,280 »
19	Entretien d'un canot destiné aux prêtres de l'île d'Anaa . . . . .	720 »
	<b>TOTAL de l'article 1<sup>er</sup> (somme ronde) . . . . .</b>	<b>95,520 »</b>
	<b>Article 2. — Travaux et approvisionnements.</b>	
	<b>TRAVAUX DES DIRECTIONS.</b>	
1	Ponts et chaussées . . . . .	36,500 »
2	Arsenal . . . . .	22,762 50
	<b>TOTAL de l'article 2 (somme ronde) . . . . .</b>	<b>59,260 »</b>
	<b>Article 3. — Fonds de dépenses diverses et im- prévues</b>	
	A la disposition de M. le Commandant Commissaire de la Répu- blique (décret du 11 août 1866) . . . . .	5,000 »